



Résidence Noncesse à Balma



Présentation de vos interlocuteurs privilégiés
et informations travaux



Shared **innovation**

Vos contacts privilégiés pour tous les sujets relatifs aux travaux.

Bureau situé 7 place Claude Monet

Nous vous y recevons du lundi au vendredi de 15h à 18h30.

En cas de questions, merci de ne pas vous adresser aux ouvriers, l'équipe « Relations résidents » est là pour vous renseigner!

Le journal de la résidence



apportera régulièrement les informations sur l'avancement des travaux et les animations en lien avec les objectifs du projet de réhabilitation : lien social, maîtrise des charges, amélioration du cadre de vie.

L'équipe relation résidents

Marie FÉDOU

Philippe LARICQ

Marie DURAND

Jean CHRISOS (suivi travaux)



07 66 81 07 72



noncesse.info@gmail.com



<https://noncesse.neoresidence.info>

En cas d'absence, ou d'appel en dehors des heures d'ouverture, laissez un message ou un sms avec votre nom, n° de logement et objet de votre appel pour être recontactés au plus vite.

Évitez les appels en numéro masqué pour pouvoir être rappelés.



Shared innovation

Wizom
L'innovation au cœur du logement

Travaux en site occupé:

Nos engagements pour votre confort et votre sécurité.



Notre charte Wizom

- 1 Votre sécurité: notre préoccupation,
- 2 Tous les intervenants portent un signe distinctif,
- 3 Nous vous informons personnellement des évènements du chantier,
- 4 Chaque soir, vous avez l'eau et l'électricité,
- 5 Chaque soir, nous nettoyons notre poste de travail
- 6 Nous assurons un suivi quotidien des travaux dans votre logement,
- 7 Nous mettons tout en œuvre pour respecter les délais
- 8 Nous vous fournissons des cartons et du papier à bulles pour protéger vos biens,
- 9 En cas de nuisances sonores, nous mettons à votre disposition des bouchons d'oreilles,
- 10 Un interlocuteur chantier est à votre écoute aux horaires du chantier

Travaux en site occupé
en période de
pandémie COVID 19:

Un accueil « Covid »
est réalisé pour chacun
des intervenants
entrant sur le chantier

Pour nos salariés à l'embauche,
et chaque matin :

- 1 Questionnaire de santé à chaque salarié avant tout accès sur chantier
- 2 Prise systématique de température à l'entrée du chantier
- 3 Distribution de masques et de gel hydro alcoolique en plus des équipements de protections individuels courants (casque, lunettes, chaussures de sécurité,...)
- 4 Formation au port du masque et aux routines d'hygiène personnelles

Information spécifique en période de pandémie :

Des mesures particulières en matière d'hygiène et de sécurité sont mises en place pour travailler en toute sécurité dans ce contexte inédit de pandémie, conformément aux recommandations du gouvernement.

Nous les renforcerons en garantissant le port systématique du masque chirurgical IIR pour l'ensemble des salariés présents sur le chantier. De plus, nos salariés seront systématiquement munis de lingettes et/ou de produits en spray virucides permettant de nettoyer soigneusement les surfaces et les équipements qu'ils auront touchés.

Des équipements de protection renforcée (« *les équipements spécifiques* ») seront mis en place pour les interventions dans les logements dans lesquels peuvent se trouver des personnes considérées comme personnes vulnérables vis-à-vis du virus COVID-19. En cas de personne positive (ou cas contact) nous n'interviendrons pas dans le logement durant la période à risque.

Afin de préparer au mieux ces interventions dans votre logement, nous vous demanderons, lors de l'état des lieux et avant le démarrage des travaux, de remplir avec votre chargé de relations résident les informations sur l'attestation ci-jointe (pour information, l'attestation sera remise et restera en possession de votre chargé de relations résidents).

Dans la mesure où la situation est susceptible d'évoluer entre votre réponse et l'intervention de nos équipes, nous vous demanderons de mettre à jour votre réponse à chaque intervention dans votre logement, toujours par le biais de votre chargé de relations résidents (signature électronique).

Lors des interventions, nous conseillons aux occupants du logement de le quitter pendant la journée. Si cela n'est pas possible, nous leur demanderons de s'isoler dans une pièce fermée ne requérant pas notre intervention.

Soyez assuré(e) que notre priorité est votre sécurité et celle de nos salariés.

ATTESTATION INITIALE

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame, titulaire du bail du logement situé à l'adresse....., appartement n°....., déclare avoir pris pleine connaissance des informations formulées dans le courrier ci-dessus et ses pièces jointes.

- Aucune personne*** malade du COVID-19 (avérée ou suspectée) et/ou considérée comme vulnérable vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **ne sera présente** au cours de l'intervention
- Une ou plusieurs personnes*** malades du COVID-19 (avérées ou suspectées) et/ou considérées comme vulnérables vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **seront présentes** au cours de l'intervention

Date	Signature du titulaire du bail

ATTESTATION (à remplir le jour de la première l'intervention)

- Aucune personne*** malade du COVID-19 et/ou considérée comme vulnérable vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **ne sera présente** au cours de l'intervention
- Une ou plusieurs personnes*** malades du COVID-19 et/ou considérées comme vulnérables vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **seront présentes** au cours de l'intervention

Date intervention	Signature du titulaire du bail	Visa « relation Locataire »	Visa du responsable du chantier

ATTESTATION (à remplir le jour de la deuxième l'intervention)

- Aucune personne*** malade du COVID-19 et/ou considérée comme vulnérable vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **ne sera présente** au cours de l'intervention
- Une ou plusieurs personnes*** malades du COVID-19 et/ou considérées comme vulnérables vis-à-vis du virus COVID-19, nécessitant de prévoir des équipements spécifiques de protection, **seront présentes** au cours de l'intervention

Date intervention	Signature du titulaire du bail	Visa « relation Locataire »	Visa du responsable du chantier

Nos équipements pour intervenir dans votre logement :

👉 Équipements obligatoires :

- ✓ EPI standards
- ✓ Masque chirurgical IIR
- ✓ Gel hydro-alcoolique
- ✓ Essuie-mains jetables
- ✓ Lingettes désinfectantes ou produit virucide pour nettoyage des surfaces
- ✓ Bâche de protection sol dans la zone de passage

👉 Équipements spécifiques (selon analyse des risques et nature de l'intervention) :

- ✓ Masque FFP2
- ✓ Combinaison jetable
- ✓ Sur-chaussures
- ✓ Gants jetables

Si votre logement est concerné par ces interventions spécifiques, nous vous indiquerons les périodes durant lesquelles vous devrez sortir des pièces concernées.

La gestion de l'amiante

L'amiante est un matériau issu d'une roche, utilisé dans les constructions antérieures à 1997. Elle n'est dorénavant plus utilisée, mais on est susceptible d'en trouver dans de nombreuses constructions anciennes.

Le code du travail impose des mesures préventives pour limiter au maximum l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiante.

C'est pourquoi une campagne de diagnostics a été réalisée, afin de déceler la présence d'amiante dans les bâtiments en vue de la réalisation des travaux.

Lorsque le diagnostic fait mention d'un matériau amianté, nous mettons en œuvre un mode opératoire spécifique, en collaboration avec l'inspection du travail, pour empêcher l'émission de fibres d'amiante dans l'air et assurer la sécurité de tous.



Les ouvriers sont équipés d'une combinaison et d'un masque afin de limiter leur exposition, et il est demandé à toute personne non équipée de ne pas pénétrer dans les zones en travaux.

Les travaux en logements se déroulent du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Afin de permettre un accès à votre logement aux dates et heures prévues sur le planning, deux solutions sont possibles:

- Présence du locataire pendant toute la durée de l'intervention,

OU

- Remise d'un double de clés à vos chargés de relations résidents la veille des travaux . Les clés sont identifiées par un scellé et rangées dans une armoire fermée. Un registre des utilisateurs de la clé est renseigné quotidiennement.

Les modalités d'intervention en logement

Toutes les interventions intérieures au logement se font sur rendez-vous.

Une fois le planning diffusé par courrier, vos chargés de relations résidents vous contacteront pour finaliser l'intervention avec vous.

Important!

Une fois le rendez-vous pris, il est important de jouer le jeu et de laisser un accès continu à votre logement.

En effet, tout rendez-vous non honoré par le locataire peut générer d'importants problèmes d'organisation du personnel et pénaliser l'ensemble des locataires.

NOUS:

- Fournitures de cartons et papier à bulles pour vos affaires.
- Mise à disposition de diable et de roulettes de déménagement à la demande
- Prêt d'une caisse à outils pour petits travaux (visseuse, etc...)
- Conseils pour bien préparer votre logement

-Nous ne sommes pas habilités à ranger et déplacer vos effets personnels.



Le déplacement du mobilier: qui fait quoi?

VOUS:

- Désencombrement du logement et emballage de vos effets personnels (cartons et papier à bulles fournis).
- Evacuation en déchetterie de ce que vous souhaitez jeter pour désencombrer votre cellier (*contact service des encombrants 05.67.73.89.00*)
- Déplacement des meubles signalés par vos chargés de relations résidents
- Anticipation de la préparation du logement pour être prêts la veille du démarrage des travaux.

